

Préface

Maxime Hermant a-t-il inventé le concept de révolution tranquille ? Les Provinois ont-ils été les promoteurs d'une politique de l'oxymore ? Tout comme l'extrême centre, la révolution paisible semble un objet improbable. Certes la révolution, ici comme ailleurs, bouleverse le corps social, les pratiques et les mentalités au cœur de cette ville de 5 000 habitants ; et pour certains les temps sont difficiles. Mais nous demeurons loin de la guerre civile ; la véritable dimension tragique intervient tardivement en 1814-1815, lorsque la défaite et l'occupation imposent un véritable « enfer ». Cette modération pourtant n'allait pas de soi. Le monde agricole briard avait un rôle déterminant dans l'approvisionnement en grains de Paris, sujet plus que sensible et susceptible de déclencher réquisitions, émeutes et répression. N'oublions pas que dès 1789, Romilly, proche de Provins, fut l'un des centres de la Grande Peur. Et tout au long de la période, si les élites provinoises prêchent le pragmatisme, les campagnes peuvent vite s'enflammer.

C'est cependant par le prisme du religieux que Maxime Hermant aborde la révolution à Provins. Dans ce domaine encore le conflit l'emporte largement au niveau national au moins, et cela de la réorganisation de l'Église en 1790 au Concordat de 1801. Provins privilégie bien le modèle de l'accommodement et évite les affrontements les plus violents. La démonstration de Maxime Hermant repose sur un dépouillement scrupuleux des archives, confrontant les différents niveaux, national, départemental, municipal. D'astucieux recoupements lui permettent de suppléer aux inévitables séries lacunaires, la hantise de l'historien. Travail minutieux d'autant plus méritoire que notre auteur enseigne en collège et prend cette mission très au sérieux. On retrouve cette imbrication des échelles dans ses références bibliographiques qui associent une excellente connaissance des œuvres de la recherche les plus récentes et les plus pointues et l'utilisation de l'érudition locale notamment au travers des indispensables publications de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins. Grâce à Luc Duchamp le fonds ancien de Provins n'a plus de secret pour lui. Les compagnonnages savants sont le sel de la recherche.

Qu'il me soit permis, en suivant le plan chronologique adopté dans ce travail, de jouer avec les notions de modération, accommodement, conciliation mises en lumière par cette impeccable démonstration. Les premières années de la révolution à Provins illustrent parfaitement de tels critères. Alors qu'au sein du royaume s'affrontent et se déchirent les jureurs, qui ont accepté la réorganisation gallicane de l'Église catholique, et les réfractaires qui la refusent, à Provins leur cohabitation demeure pacifique. Le clergé de Provins a été peu troublé par les conflits théologiques du XVIII^e siècle. Des clercs ont participé sous l'Ancien Régime à la sociabilité maçonnique. Les curés ont été actifs dans la rédaction des cahiers de doléances. Dans un premier temps Provins ne compte qu'un seul réfractaire, Simon Picou, le vicaire de Sainte-Croix. Loin d'être exclu par le curé de la paroisse il continue à participer aux offices, en dépit des récriminations de la société populaire. Lorsque parvient en France la condamnation par Rome de la Constitution civile du clergé (qui régit l'Église nouvelle) et de la révolution des droits de l'homme jugés comme « une pernicieuse doctrine », de nombreux clercs changent de camp et rejoignent les réfractaires (ou insermentés). Ils doivent céder leur place à des curés patriotes. Là encore, à Provins, les choses se déroulent sans drame. Pour peu que le culte ne soit pas interrompu, les fidèles ne semblent pas perturbés par le changement de titulaire. L'élection des jureurs (ou assermentés) par les citoyens ne les choque pas. En revanche, la réduction du nombre des paroisses suscite de nombreux mécontentements, chacun étant attaché aux lieux qui ont marqué la vie des siens de la naissance à la mort. Entre les paroissiens de Sainte-Croix et ceux de Saint-Ayoul la tension est palpable. Le clergé apaise les fidèles qui utilisent les armes nouvelles mises à leur disposition : adresses, pétitions et manifestations. On ne peut que constater avec Maxime Hermant cette paisible entrée en révolution.

La situation nationale se tend sous l'Assemblée législative. Les réfractaires sont désignés comme « suspects ». Les insermentés provinois prennent vite le chemin de l'exil ou se fondent dans l'anonymat. Leur discrétion est telle que si un culte clandestin s'est poursuivi, aucune trace ne vient en témoigner. Comme toujours la guerre entraîne une radicalisation. Les réfractaires sont perçus comme des agents de Rome et du royalisme, ce qui est souvent le cas. Hors-la-loi, rebelles, ils sont à la merci d'une dénonciation. La modération devient « modérantisme » et la tolérance « tolérantisme », ces « isme » accusateurs transforment les vertus en vices et peuvent se révéler dangereux. La paisible révolution provinoise découvre les charmes de la rhétorique nouvelle avec le conventionnel Pierre Dubouchet venu en mission pour révolutionner les cœurs et qui lance : « Provins, longtemps fanatisé, longtemps opprimé par l'aristocratie et par la robino-cratie [...] Provins a été électrisé et régénéré. » La dimension politique de l'électricité est attestée dans nombre d'autres discours du temps après une utilisation médicale tout aussi inquiétante sous l'Ancien Régime.

Les épisodes de déchristianisation qui s'emparent de la jeune république constituent toujours un phénomène difficile à saisir et plus encore à comprendre. La République est en guerre contre l'Europe, des régions entières sont meurtries par la guerre civile. Pourquoi attaquer le clergé qui demeure, c'est-à-dire le clergé patriote qui a soutenu la révolution et accepté bien des changements? « Défanatiser » et « défabuler » sont les mots d'ordre qu'imposent les déchristianisateurs. Dans la mesure où dire la messe et distribuer les sacrements constituent le cœur du fanatisme dénoncé, il me semble que l'on peut maintenir l'utilisation du terme, même s'il est bien évidemment une invention postérieure venue de Monseigneur Dupanloup. Ce fut un débat avec Maxime. Catholicisme et fanatisme sont totalement amalgamés; décatholisation serait acceptable mais les protestants ont subi également pressions et répression là où ils étaient représentés. Au-delà du nom pour qualifier la chose, d'où vient cette campagne? Les Lumières françaises ont eu une tonalité nettement plus anticléricale que l'*Aufklärung* ou l'*Enlightenment*. Voltaire répète : « il faut écraser l'infâme »; mais il convient aussi qu'il faut une religion pour le peuple, et le seigneur de Ferney entretient son église et son curé. Voyons-nous ressurgir un anticléricalisme populaire, une contre-culture de carnaval qui parodie les gestes sacrés pour mieux exorciser leur puissance? Ce n'est pas impossible, mais cela ne rend pas compte de toutes les dimensions du mouvement. La « défanatisation » violente est souvent liée aux décisions d'un représentant en mission. On connaît le rôle de Fouché en la matière. Dénoncés pour incivisme, les prêtres, même patriotes, sont désormais en danger.

Le 23 novembre 1793 la municipalité de Provins ordonne la fermeture des « temples ». Le 10 décembre est célébrée à la ci-devant collégiale Saint-Quiriace la fête de la déesse Raison. Les curés doivent renoncer au sacerdoce et mieux encore se marier pour échapper à la prison. Cette dernière obligation a une dimension anthropologique certaine. Provins n'échappe pas au mouvement. Dans le district, Maxime Hermant a recensé 112 abdications entre novembre 1793 et juin 1794. Combien ont cédé à la force? Combien ont abdicé avec conviction en ouvrant les yeux sur leurs erreurs passées? Le vicaire de Sainte-Croix Laurent-Bernard Hu fait le chemin jusqu'à Paris et s'adresse ainsi au président de la Convention le 12 novembre 1793 : « Je suis prêtre, dans quatre minutes je ne le serai plus. Je te prie d'obtenir de la Convention la faveur d'être entendu à la barre. Je n'abuserai pas de ses moments. Il faut très peu de temps pour abjurer des erreurs quand on les abjure de bon cœur et de bonne foi. J'arrive de 20 lieues tout exprès, je serais désespéré d'être prévenu par tous les prêtres de mon pays, qui vont s'empresser de suivre mon exemple. » Tous ne le suivent pas mais certains se déclarent fiers de devenir laboureurs et de travailler enfin pour le bien commun. Cependant pour une abdications sincère, combien ont renoncé seulement en paroles, timidement et du bout des lèvres? Ces derniers

pourront soutenir plus tard qu'ils ont cédé aux circonstances et qu'une renonciation obtenue par la violence n'a aucune valeur. D'autres d'ailleurs démissionnent avec la complicité de leurs paroissiens pour pouvoir maintenir un culte clandestin. Devons-nous tout de même renoncer au concept de révolution tranquille ? ou le mettre entre parenthèses ? Maxime Hermant remarque qu'aucun ecclésiastique n'est envoyé à Paris au tribunal révolutionnaire ; 18 sont détenus à Melun à partir du 2 novembre 1793, mais le comité révolutionnaire de Provins demande à son homologue melunais de bien vouloir les faire revenir « dans l'intérêt de la commune ».

À la Convention la lutte contre les « ultras » est engagée. Danton et Robespierre dénoncent les mascarades antireligieuses et affirment que la liberté de culte est toujours garantie pour les citoyens et les ecclésiastiques paisibles. Nicolas Maure, député de l'Yonne, est envoyé en Seine-et-Marne. Il s'applique à revenir sur les mesures radicales de Pierre Dubouchet : 92 détenus sont libérés dont 19 prêtres. Les mandats d'arrêt pour seule cause de « fanatisme » sont systématiquement cassés. Les églises demeurant fermées, Nicolas Maure délivre des autorisations pour des célébrations du culte dans le cadre privé. La modération provinoise s'exprime aussi par une politique de l'oubli. Un voile pudique semble recouvrir toute cette période : qui a vandalisé et quand les statues du portail de Saint-Ayoul ? En dépit de ses recherches, Maxime Hermant n'a rien trouvé sur le sujet. Au mieux peut-on supposer que cela s'est produit entre octobre et novembre 1793.

La politique du Directoire alterne des phases de laisser-faire et de répression. Les bâtiments sont fermés mais les cultes se poursuivent dans des oratoires privés et fort peu clandestins. Les femmes sont souvent en première ligne pour défendre les curés et protéger les lieux de culte. Les autorités dénoncent ces dévotes fanatiques. Le thème de la femme suppôt du clergé, sur les genoux de l'Église dira-t-on plus tard, est déjà bien rodé. Le discours est nettement antiféminin : les femmes sont fragiles, c'est bien connu, une longue patience sera nécessaire pour les « défabuler ». Mais comme c'était déjà le cas sous l'Ancien Régime à propos des révoltes pour le pain, l'insistance sur la responsabilité d'êtres irresponsables permet aussi de réduire l'importance de telles manifestations et de modérer la vigueur de la répression.

Le retour du religieux s'amorce dès 1795. À Provins la réconciliation des deux clergés est une réussite exceptionnelle. Le cas est intéressant car les études en cours montrent au contraire, des vagues de réfractaires revenant d'exil et s'appuyant sur les royalistes pour mener le procès du clergé ex-constitutionnel et mobilisant les foules pour lui rendre la vie impossible. Depuis la première séparation de l'Église et de l'État, celui-ci est privé de ressources. Les réfractaires contestent la valeur des sacrements distribués par les jureurs et imposent aux populations de nouveaux baptêmes, mariages, etc. Des prêtres sont assassinés, d'anciennes déesses Raison violentées. Rien

de tout cela à Provins. Pour Maxime Hermant, le chanoine ou ci-devant chanoine Nicolas Pierre Ythier est au cœur de cette réconciliation au moins apparente. Réfractaire, Ythier pense que les jureurs sont des schismatiques, mais, pragmatique, il réorganise l'Église avec le personnel qu'il trouve. Il associe volontiers un curé ex-réfractaire à un vicaire ex-jureur. Il est demeuré emprisonné jusqu'en décembre 1794. Il a fait alors directement appel au Comité de sûreté générale et plaidé sa cause avec talent. Il ne cherche pas à masquer son opposition à la Constitution civile du clergé mais il souligne qu'il est resté soumis aux lois. En 1790 il a participé au comité municipal. Il a signé le serment de 1792 qui était purement politique. Il a donné un secours mensuel aux défenseurs de la patrie et versé une somme importante pour la lutte contre « les brigands de Vendée ». Bref on peut avoir été réfractaire sans être royaliste. Ce plaidoyer est-il tout à fait sincère ? Ythier tente d'abord de reprendre contact avec le diocèse de Sens, semblant ignorer que Provins, dans le cadre de l'Église constitutionnelle, dépend de celui de Meaux. Mais il y renonce vite. Il procède avec méthode à l'amalgame des deux clergés en incitant en douceur les jureurs à revenir sur leurs anciens égarements. Devenu curé de Sainte-Croix en 1803 il se réjouit d'avoir mis fin « au schisme » dans la ville. Les ex-réfractaires et les ex-jureurs sont en théorie réunis dans l'Église concordataire réorganisée par Bonaparte sous le Consulat. En fait les ex-réfractaires confortent leur assise et leur influence. Le gouvernement leur rappelle en permanence qu'ils ne doivent pas exiger de rétractations de la part des ex-jureurs.

La révolution a bien été marquée à Provins par une culture de la modération, un pragmatisme certain, une volonté de trouver des accommodements, une recherche systématique de la conciliation. Les dures conditions de la campagne de France à la fin du règne de Napoléon et l'occupation par les troupes de la coalition antifranaise constituent un moment beaucoup plus difficile pour les populations. Les cosaques notamment multiplient violences, pillages et exactions. L'abbé Pasques, dans son journal, en donne une description saisissante : « Quand nous les vîmes avec leurs barbes de boucs, leurs gilets de peaux de bêtes le poil en-dessus, leurs pistolets à la ceinture, leurs piques emmanchées des perches de 8 pieds de long : aussi sales que des porcs vautrés dans la fange, roulant des yeux hagards où se peignaient le meurtre et le vol, nous jugeâmes que les fuyards avaient bien fait de se sauver. » Avec de tels défenseurs la Restauration ne va pas de soi. La faim, les épidémies, le bétail décimé, les récoltes en partie détruites par les mouvements de troupes, les réquisitions, tous les malheurs de la guerre pénètrent en ville. Les cultes sont à nouveau interrompus car les principaux bâtiments ont été réquisitionnés par l'occupant pour les transformer en prisons ou en hôpitaux. Le clergé royaliste reprend le pouvoir, le fragile équilibre napoléonien est balayé. C'est à nouveau une pastorale de la peur et du repentir qui est imposée aux fidèles. Les malheurs du temps

ne peuvent s'expliquer que par la colère divine contre la licence révolutionnaire. Un Dieu vengeur exige expiation et repentir. La chasse aux constitutionnels est ouverte, constate Maxime Hermant.

Nous avons suivi la démonstration de Maxime Hermant ; sa thèse, au sens premier du mot, peut être validée. Il y a bien eu une révolution tranquille comme une obscure clarté qui ne tomberait pas des étoiles. Il faut le lire page à page pour mieux apprécier une histoire sociale des comportements quotidiens au cœur de circonstances extraordinaires.

Monique COTTRET

Professeure émérite Paris-Nanterre